

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DAC 292 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Art Exprim 18 (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Art Exprim 18, 89 rue Marcadet 75018 Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 17 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

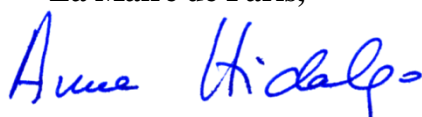
Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros, au titre des activités menées en 2016, est attribuée à l'association Art Exprim 18, 89 rue Marcadet 75018 Paris. SIMPA 9971, 2016_04232.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : Provision pour les subventions au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO